

Plan d'action sur les ressources humaines en santé

Le plan d'action sur les ressources humaines en santé consacrera près de 400 millions de dollars au maintien en poste, à la formation et au recrutement de fournisseurs de soins de santé au Manitoba.

Débouchés pour les ambulanciers paramédicaux – nouveauté

Les ambulanciers paramédicaux qui travaillent en milieu rural et nordique auront davantage de débouchés en milieu scolaire et professionnel grâce à la ratification de la nouvelle convention collective avec la Manitoba Association of Health Care Professionals, qui prévoit diverses améliorations financières et non financières, notamment un rajustement généralisé des salaires et un ajustement au marché. À cet égard, les nouveaux investissements donneront lieu aux mesures suivantes.

- Un cours de recyclage rémunéré (frais de scolarité, manuels scolaires et frais de subsistance si un déplacement à Winnipeg est nécessaire) à l'intention des travailleurs paramédicaux en soins avancés autorisés qui font partie de l'effectif de Soins communs. Les ambulanciers paramédicaux qui suivront ce cours dans les deux prochaines années auront ainsi l'occasion de se préparer à reprendre leur pratique en soins avancés. À l'heure actuelle, environ 32 ambulanciers paramédicaux de Soins communs détiennent un certificat d'exercice de travailleur paramédical en soins avancés.
- L'ajout de 16 places de formation de travailleurs paramédicaux en soins avancés à chaque année scolaire au Collège Polytechnique Red River, pour donner la chance à des ambulanciers paramédicaux de perfectionner leurs compétences. Ceux qui travaillent pour Soins communs peuvent se faire rembourser les frais de scolarité et de matériel scolaire, et, lorsque le déplacement à Winnipeg est nécessaire, les frais de subsistance.
- La création de 10 nouvelles unités de soins paramédicaux communautaires dans les collectivités rurales et nordiques. À l'instar d'un modèle déjà en place à Winnipeg, cette mesure outille les ambulanciers paramédicaux à élaborer des plans de traitement personnalisés pour les personnes qui recourent fréquemment aux services d'intervention d'urgence et à les aiguiller vers les services et les ressources appropriés.
- La création de postes de chefs des services cliniques au sein de 11 nouvelles unités d'intervention rapide situées stratégiquement dans les régions rurales et nordiques de la province. Ces chefs des services cliniques, qui seront essentiellement des travailleurs paramédicaux en soins avancés, mettront leur savoir-faire clinique au service de leurs collègues, un peu comme dans les modèles de ressources qui existent en soins infirmiers et dans les professions paramédicales. Les chefs des services cliniques travailleront au

sein des unités d'intervention rapide, qui utilisent des véhicules non destinés au transport de patients (comme des véhicules utilitaires sport) entièrement équipés pour fournir des soins de grande qualité.

- Le retour et la multiplication des travailleurs paramédicaux en soins avancés dans les régions rurales du Manitoba, qui profiteront du plein appui de l'équipe de direction des services d'intervention d'urgence pour veiller à ce que les membres de ces équipes hautement spécialisées conservent leurs compétences cliniques.

Bien-être du personnel – nouveauté

Avec l'insistance renouvelée sur le bien-être du personnel, un nouveau poste de responsable du bien-être sera créé au sein du réseau de la santé. La personne titulaire dirigera l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan provincial de bien-être de la main-d'œuvre de la santé, qui comportera des indicateurs de rendement clés mesurables, des politiques et des outils de formation. Dans le cadre du plan, des partenariats internes et externes seront aussi noués pour promouvoir des milieux de travail sains.

Évaluations de la capacité à exercer des médecins – nouveauté

L'initiative a pour visée d'augmenter le nombre de médecins par la création d'un programme de formation complémentaire et d'évaluation préalable à l'exercice pour les personnes diplômées en médecine à l'étranger. En vertu de ce programme, les candidats seraient employés par Soins communs et, après une année de formation complémentaire, se soumettraient à un programme d'évaluation pour déterminer leur admissibilité à l'exercice.

Mesures de soutien à l'évaluation professionnelle pour le personnel infirmier formé à l'étranger – nouveauté

L'initiative favorisera une intégration au milieu de travail rapide et sécuritaire du personnel infirmier formé à l'étranger ou retraité en facilitant l'évaluation des capacités et l'acquisition des compétences manquantes grâce à des programmes de préparation à l'emploi et de réintégration. L'évaluation professionnelle s'appliquera particulièrement au personnel infirmier formé à l'étranger qui n'a pas la permanence et au personnel infirmier formé au pays qui réintègre le marché du travail après la retraite. Une fois l'évaluation des compétences terminée, de la formation sera offerte pour combler les écarts constatés.

Primes pour le bien-être – nouveauté et mise à jour

Une prime ponctuelle pour le bien-être sera versée dans les comptes gestion-santé du personnel paramédical. Cette mesure incitative est déjà offerte aux médecins et aux infirmières du système de santé publique : un paiement unique de 500 \$ est versé aux membres du personnel à temps plein et de 250 \$ aux membres du personnel à temps partiel.

Sécurité accrue dans les services d'urgence – mise à jour

Au cours des prochains mois, afin d'accroître la sécurité et le soutien offert, des agents de sécurité en établissement seront recrutés au Centre des sciences de la santé de Winnipeg, à l'Hôpital général de Saint-Boniface, à l'Hôpital Victoria, au Centre de santé régional de Brandon et au Centre de santé mentale de Selkirk. La sécurité sera également renforcée dans certains services d'urgences et établissements de soins d'urgence par la création de postes qu'occuperont des personnes qualifiées ou l'embauche d'agents de sécurité supplémentaires.

Les investissements réalisés dans le cadre du plan d'action renforceront aussi la sécurité dans plus d'une vingtaine d'établissements de la province grâce à des mesures de sécurité qui permettront de s'assurer que chaque personne qui y entre a une bonne raison de s'y trouver. D'autres projets de sécurité seront également financés, notamment l'installation de boîtes d'amnistie dans les services d'urgence et les centres d'urgence mineure, dans lesquelles les patients pourront ranger en toute sécurité leurs effets personnels pendant qu'ils reçoivent des soins. Ce type de boîte fait actuellement l'objet d'un projet pilote au Centre des sciences de la santé de Winnipeg. Cette réponse aux préoccupations du personnel en matière de sécurité devrait servir de levier au recrutement et au maintien en poste en promouvant un environnement de travail sécuritaire et moins stressant.

Frais d'inscription et d'obtention du certificat d'exercice – mise à jour

En 2023 et 2024, le personnel paramédical se verra rembourser les frais d'inscription et d'obtention de leur certificat d'exercice. Cette mesure prend appui sur un incitatif déjà en place, qui couvre les frais d'inscription et d'obtention du permis d'exercice des infirmières et des médecins qui travaillent dans le secteur public.